

RÉPONSE MUNICIPALE

le 30 juin 2021

Observations et vœux de la Commission de gestion pour l'exercice 2020

10.03-2106-Reponses_muni-Gestion_2020.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Conformément aux dispositions légales, la Municipalité répond comme suit aux observations et aux vœux de la Commission de gestion pour l'exercice 2020.

Musée suisse du jeu

Vœu N° 1

Que la qualité de la recherche et de la documentation soit maintenue.

Réponse

C'est également le vœu du Conseil de fondation qui, se réjouissant de le voir partagé par la Commission de gestion, veillera à poursuivre l'effort consenti jusqu'à ce jour.

Vœu N° 2

Si la qualité des collections n'est plus à démontrer, la COGEST souhaiterait que davantage de communication soit faite et que le musée s'adapte aux intérêts des publics de tous les âges, afin d'augmenter l'attractivité du Musée, cela au vu de la baisse inquiétante de la fréquentation ces dernières années.

Réponse

Il s'agit là d'une des préoccupations majeures du Conseil de fondation qu'il a traduite en demandes précises au Comité de pilotage mis sur pied à l'interne en mars 2020. Ce dernier s'est immédiatement attaché à élargir l'offre du Musée à tous les publics, principalement à l'intention des familles et des enfants. La pandémie a d'ailleurs provoqué une demande très forte de ces publics qui a ainsi pu être satisfaite. Compte-tenu des restrictions d'ouverture et d'admission imposées, les chiffres de fréquentation démontrent une évolution favorable dès l'été 2020 qui s'est poursuivie dès la réouverture en mars 2021.

Vœu N° 3

La COGEST s'étonne qu'à ce stade, peu d'éléments concrets concernant notamment l'organisation financière (p. ex. business plan) n'aient été mobilisés. Elle souhaite une planification et une direction claire pour le MSJ sur le moyen et long terme, basée sur une analyse des risques et opportunités.

Que des objectifs clairs soient définis par rapport au budget.



Réponse

Le calendrier des mesures décidées par le Conseil de fondation prévoit ces étapes dès lors que l'avant-projet de la nouvelle scénographie sera abouti, ce qui est planifié pour fin 2021.

Vœu N° 4

Que les compétences et les responsabilités de la Municipalité et du conseil de fondation vis à vis du MSJ soient clarifiées, voire adaptées, et concrétisées, par exemple via la mise à jour du contrat de prestation.

Réponse

C'est également le vœu du Conseil de fondation tel que formulé lors de la réunion du 6 avril 2021.

Vœu N° 5

La COGEST souhaite que les changements de gestion entrepris suite à l'audit en 2020 portent leurs fruits.

Réponse

Ce vœu est également partagé par le Conseil de fondation qui rappelle que l'audit a été mené en 2019, les résultats délivrés au Conseil de fondation en janvier 2020 et que les mesures qui lui ont été inspirées ont été appliquées dès mars 2020.

Visite 1 – Le Port**Vœu N° 6**

Planifier les futurs besoins et dépenses et provisionner en conséquence

Réponse

Le port est autofinancé par les finances d'ancrages et son compte auto-approvisionné. Il n'est donc pas nécessaire de l'approvisionner.

Vœu N° 7

Rechercher des solutions pour la gestion des plantes aquatiques invasives

Réponse

La Commune a fait l'acquisition d'une barre de coupe adaptable à l'embarcation du garde-port afin de faciliter la coupe et la récolte. Elle consultera d'autres communes dotées d'installations portuaires afin de partager les expériences (p. ex, Nyon possède un dispositif permettant de déraciner les algues).

Visite 2 – Autorisations de construire**Vœu N° 8**

Définir des critères concrets au niveau communal afin d'assurer la cohérence urbanistique et en respectant les critères de durabilité.

Réponse

L'analyse des projets de constructions s'opère sur la base des dispositions légales en vigueur (droit de la construction) et plus concrètement du Plan général d'affectation de 2019. Dans le secteur du Bourg, les dossiers sont soumis à l'expertise des membres de la Commission consultative en matière d'urbanisme.

Vœu N° 9

Encourager la construction de bâtiments à loyers modérés.

Réponse

La coopérative des Jardins de la paix construit actuellement deux bâtiments à loyers modérés, sur la même parcelle communale.



Vœu N° 10

Construire une politique d'urbanisme prenant aussi en compte les divers modes de déplacement, la cohérence du bâti, la préservation des sols, de la biodiversité et les recommandations de la direction du développement durable.

Réponse

Ces éléments sont analysés systématiquement lors de chaque demande de permis de construire et en fonction de la planification locale et régionale (Agglo-RiveLac).

Visite 3 – Chantiers routiers**Vœu N° 11**

Nous souhaiterions que le plan des travaux concernant le réseau des égouts soit diffusé, de même que la cartographie fine de l'état du réseau routier, quand ils seront disponibles.

Réponse

Les tronçons prévus font partie intégrante de la planification des investissements communaux en lien avec les chantiers d'assainissement du réseau d'égout tels prévus dans le PGEE communal pour les 6 prochaines décennies. Un plan quinquennal d'entretien du réseau routier (2021-2026) est en cours d'élaboration. Les documents peuvent être consultés auprès du Service de l'urbanisme et des travaux publics. Ces derniers restent des documents techniques internes consultables, mais non diffusés.

Vœu N° 12

Qu'une stratégie claire pour le développement du réseau de mobilité douce et active soit développée, en coordination avec les autres communes.

Réponse

En synergie avec Blonay et St-Légier, une étude de mobilité a été réalisée par le bureau Team+. Les besoins en mobilité douce ont été identifiés et sont intégrés aux différents projets d'infrastructure dès la conception, soit la phase d'étude. Ces documents sont également consultables dans les locaux de l'administration. Au niveau intercommunal, les facteurs d'amélioration à la mobilité multimodale sont pris en compte dans l'établissement du plan directeur intercommunal (Agglo-RiveLac) en cours d'élaboration.

Vœu N° 13

Que la Commune s'assure que les travaux routiers planifiés soient systématiquement annoncés aux habitant.e.s concerné.e.s, y compris quand les travaux sont entièrement gérés par des tiers.

Réponse

L'annonce de chantier auprès des habitants concernés est réalisée de manière systématique.

Vœu N° 14

Maintenir la bonne coordination entre les différents prestataires qui sont susceptibles de réaliser des travaux sur les routes de la commune.

Réponse

Le service réunit deux fois par an les différents partenaires tels que ASR, VMCV, SIGE, Groupe-E /CAD (chauffage à distance), Romande Energie, Swisscom / Cablecom, Holdigaz, afin de coordonner les budgets, la planification et la réalisation des chantiers futurs (séance « interservices »).



Visite 4 – Maison de commune**Vœu N° 15**

Réfléchir à l'affectation et à la restauration du collège Charlemagne

Réponse

Une réflexion sur l'avenir de ce bâtiment (affectation/restauration) est en cours. Le bâtiment sera en principe libéré avec la mise en service du nouveau collège Courbet.

Visite 5 – Direction du développement durable**Vœu N° 16**

Développer un service de conseil énergie pour les particuliers et propriétaires pour rendre plus accessibles les solutions qui existent.

Réponse

De nombreux conseils et propositions de subventions existent déjà notamment sur le site de l'Etat de Vaud - Direction de l'énergie. En outre, des réflexions dans le cadre de la rédaction d'un nouveau règlement d'utilisation du Fonds énergie et développement durable sont menées afin de permettre ce type d'accompagnement dans le futur.

Vœu N° 17

Que la nouvelle ingénieure puisse avoir une fonction transversale au sein des services de la commune.

Réponse

L'arrivée de l'ingénieure en environnement au sein du Service des domaines et bâtiments est récente. Son travail se concentre prioritairement sur les besoins du service. Ses activités sont appelées à s'étendre par la suite avec le suivi de mesures d'encouragement en faveur des économies d'énergies et le développement des énergies renouvelables sur le territoire communal. A ce titre, une coordination avec le Service de l'urbanisme et des travaux publics est prévu.

Vœu N° 18

Que le fonds énergie et développement durable puisse aussi soutenir des projets privés d'énergie renouvelable et de développement durable

Réponse

Les réponses à la motion Schmidhauser « Vélo électriques pour que le courant passe enfin » et au postulat Bonvin « Un pas de géant pour l'énergie solaire à La Tour-de-Peilz », qui sont en cours d'étude et d'élaboration, vont nécessiter la révision du règlement du fonds pour soutenir des projets et répondre aux attentes formulées.

Visite 6 – La bibliothèque**Vœu N° 19**

La Commission émet le vœu que, suite au déménagement dans les nouveaux locaux, la bibliothèque puisse continuer à proposer et développer de nouvelles animations et activités en lien avec le plaisir de lire et de découvrir

Réponse

Les animations font partie des missions fondamentales des bibliothèques. Après son déménagement, l'institution continuera naturellement à proposer des animations pour petits et grands.



Vœu N° 20

La littérature suisse pourrait bénéficier d'une meilleure visibilité au sein de la bibliothèque (p. ex. présentoir).

Réponse

La littérature suisse est déjà régulièrement mise en avant dans des expositions thématiques. Les autrices et auteurs de ce pays sont répertoriés dans le catalogue informatisé. Après le déménagement, une réflexion visant à une valorisation plus pérenne sera menée.

Vœu N° 21

Que le budget d'acquisition soit réévalué en fonction des nouveaux locaux.

Réponse

Le budget d'acquisition actuel de la bibliothèque paraît suffisant. Toutefois, si le nombre de prêts s'accroît fortement suite au déménagement, une augmentation du budget d'acquisition pour l'institution sera sollicitée auprès de la Municipalité.

Vœu N° 22

Que l'accessibilité à la bibliothèque soit étendue en reconsidérant ses heures d'ouvertures.

Réponse

Dans un premier temps, c'est à l'élargissement des heures d'ouverture de la partie ludothèque qu'il conviendra de s'attacher, afin de les faire coïncider avec celles de la bibliothèque, ce qui entraînera une adaptation du budget en 2022. Dans un second temps, un accroissement de l'offre pour l'ensemble de l'institution pourrait passer par une automatisation des emprunts et retours en dehors des heures d'ouverture traditionnelles, permettant une large extension de celles-ci.

Visite 7 – Les VMCV SA**Vœu N° 23**

Que des informations annuelles soient transmises au conseil communal concernant l'évolution et les changements sur les lignes de bus de notre commune.

Réponse

Ces informations figurent dans le rapport de gestion annuel publié sur le site internet des VMCV après validation par le Conseil d'administration.

Vœu N° 24

Adapter le réseau VMCV aux besoins de dessertes intercommunales, en sortant des limites communales.

Réponse

Pour rappel, dans le cadre des réflexions d'ordre stratégique menées par l'entreprise de transports publics (TP) VMCV SA en 2012, la Conférence des syndicats, respectivement les municipalités de la Riviera, ont été amenées à partager leurs visions des TP pour la Riviera.

Sous l'impulsion de Mme la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite, un groupe de travail transports publics a été créé, dès 2015, afin d'appuyer les entreprises de TP dans leurs démarches. Présidé par M. Laurent Wehrli, syndic de Montreux, ledit GT était constitué des syndicats de la Riviera, des représentants des municipalités siégeant dans les conseils d'administration des entreprises de TP, de représentants des sociétés de TP (Présidents / directeurs) ainsi qu'un représentant de la Direction générale de la mobilité et des routes du Canton (DGMR).



En 2017, les municipalités ont été consultées par la Conférence des syndicats sur la création d'une "Conférence régionale des transports publics Riviera" et y ont répondu positivement. L'assemblée constitutive de la Conférence s'est tenue le 30 janvier 2018. Sa dernière réunion a eu lieu le 28 mai 2021, traitant notamment de la stratégie des VMCV et de la clé de répartition des lignes intercommunales.

Vœu N° 25

Que La Tour-de-Peilz initie la démarche intercommunale pour élaborer une vision et une coordination globale pour l'ensemble des transports VMCV de la région.

Réponse

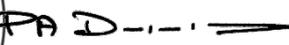
Des initiatives en ce sens sont déjà entreprises au sein de la Conférence régionale des transports publics Riviera.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :





Alain Grangier

Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité : le 14 juin 2021